







RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010

COLLEGE DOCTORAL FRANCO-ALLEMAND EN DROIT PUBLIC COMPARE EUROPEEN

LA COMPARAISON DES DROITS PUBLICS NATIONAUX FACE A L'INTEGRATION EUROPEENNE



5^e séminaire franco-allemand de jeunes chercheurs en droit public comparé

I. <u>Présentation générale</u>

Le cinquième séminaire franco-allemand de jeunes chercheurs en droit public comparé s'est tenu à Strasbourg les 23, 24 et 25 juin 2010. Pour la deuxième fois consécutive, la collaboration scientifique des universités de Paris 1 (Panthéon-Sorbonne), de Strasbourg, de Spire (Deutsche Hochschule für Verwaltungswissenschaften) et de Fribourg-en-Brisgau (Albert-Ludwigs-Universität) s'est inscrite dans le cadre du Collège doctoral sur la comparaison des droits publics nationaux face à l'intégration européenne, soutenu par l'Université franco-allemande.

La direction scientifique du séminaire était assurée par les professeurs membres du Collège doctoral, les professeurs David Capitant (Paris 1), Olivier Jouanjan, Constance Grewe (Strasbourg), Karl-Peter Sommermann, Ulrich Stelkens, Stefan Fisch (Spire) et Johannes Masing (Fribour-en-Brisgau). Cette cinquième rencontre a été organisée par Franziska Kruse, Vicky Vouleli et Aurore Gaillet (doctorantes, DHV Speyer et Université de Strasbourg).

Le séminaire constitue l'une des deux manifestations communes annuelles, visant à renforcer le dialogue binational en général, l'encadrement scientifique et didactique des doctorants réalisant leurs thèses en droit public comparé européen en particulier.

Conformément au schéma désormais classique, la rencontre était structurée autour d'une conférence inaugurale, suivie de trois ateliers thématiques d'une demi-journée chacun. Animé et encadré par les professeurs français et allemands participant à ce séminaire, chacun de ces modules est constitué de trois interventions, toutes suivies d'un commentaire et d'une discussion générale. Les exposés et discussions sont présentés en allemand et en français, les participants s'exprimant dans leur langue respective. Les jeunes chercheurs participants ont été sélectionnés par les organisateurs, après avoir répondu à un appel d'offre diffusé en décembre 2009.

II. Programme scientifique

Conférence inaugurale

Les participants ont tout d'abord été accueillis par le professeur Olivier Jouanjan, également directeur de l'Institut de Recherches Carré de Malberg (IRCM).

La conférence a ensuite été prononcée par Pierre Moor, professeur de droit administratif et de théorie du droit à l'Université de Lausanne. L'auteur de *Pour une théorie micropolitique du droit* (2005) a notamment présenté son dernier ouvrage Dynamique du système juridique : une théorie générale du droit. La théorie du droit est présentée comme celle d'une pratique organisant la dynamique du droit, des processus de création normative, mais aussi des acteurs du droit. Parmi ces derniers, les juristes ont un véritable pouvoir juridique, d'interprétation comme d'application. Les sujets de droit sont eux-mêmes des acteurs du système, la séparation entre la société et l'ordre juridique étant perméable. L'exposé met ainsi l'accent sur le long processus de la production normative et sur la complexité du système qui s'ensuit.

Atelier 1. Réformes des structures administratives et contentieux administratif (présidence du Professeur Ulrich Stelkens)

L'atelier s'ouvre avec la contribution d'Hanna Schröder (FÖV Speyer / Univ. Strasbourg) portant sur « L'européanisation du droit des contrats publics ». Celle-ci s'interroge sur les conséquences juridiques résultant de contrats contraires au droit européen, conclus par les administrations nationales. L'analyse comparative des droits français et allemand souligne tant la difficulté de la question que la diversité des solutions proposées par les États, en fonction de leurs cultures juridiques respectives. Dans son commentaire, Claire Mongouachon (Univ. Aix-Marseille III) situe cette première contribution dans le cadre plus général d'une discipline touchée par l'essor du droit administratif européen. Elle met ensuite en balance la logique fonctionnaliste, au cœur du droit européen et le renforcement des droits des requérants en matière contractuelle.

La contribution de Markus Glaser (Univ. Heidelberg, IEP Paris) intitulée « *Die rechtsvergleichende Verwaltung* », permet ensuite de poursuivre les débats. Le commentaire de Marc-Oliver (Univ. Regensburg / Univ. Toulouse) rappelle l'importance du droit comparé, avant de relever la difficulté à tracer les contours d'une « administration comparée ».

La présentation de Nikolaus Marsch (Univ. Osnabrück, ENA Strasbourg), « Subjektivierung des Verwaltungsrechts und der gerichtlichen Verwaltungskontrolle in Deutschland und Frankreich » clôture ce premier atelier. Ses propos mettent en lumière le mouvement convergent de « subjectivisation » des droits administratifs et des contentieux administratifs français et allemands, en particulier en ce qui concerne l'effectivité du contrôle juridictionnel de l'administration. Le commentaire d'Anne Jacquemet-Gauché (Univ. Grenoble) insiste sur la perception différente des droits publics subjectifs en France et en Allemagne. La question de la valeur ajoutée des droits publics subjectifs en France demeure notamment posée.

Atelier 2. Contentieux constitutionnel et droit institutionnel (Présidence des Professeurs Johannes Masing et Constance Grewe)

Le deuxième module est introduit par la présentation des « armes du Gouvernement dans la procédure législative : Etude comparée : Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni » par Céline Vintzel (Univ. Paris I). Dès lors que les Gouvernements français, allemand, britannique et italien disposent d'armes procédurales à peu près équivalentes pour faire aboutir leurs projets de loi, son raisonnement conduit à infirmer l'idée d'une exception procédurale française. Basile Ridard (Univ. Paris I) axe son commentaire sur la maîtrise du temps dans la procédure législative ordinaire. La temporalité est en effet une donnée fondamentale de la procédure parlementaire et revêt un grand intérêt en France, en particulier depuis les changements apportés par la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2009.

Arthur Dyèvre (CEPC Madrid / Univ. Paris I) s'interroge ensuite sur « Agents ou Trustees ? Deux modèles de justification de la justice constitutionnelle à l'épreuve des faits ». Il considère notamment que la validité empirique de ces modèles, et en particulier du modèle du juge agent, apparait douteuse à la lumière des travaux sur le comportement décisionnel des juges et des données comparées sur l'impact du contrôle de constitutionnalité. Pour Reine Wakote (Univ. Paris I) ces modèles ne permettent certes pas à eux seuls de justifier le rôle du juge constitutionnel. Ils l'appréhendent cependant sous un nouvel angle à travers un vocabulaire emprunté au monde économique et soulignent combien le juge constitutionnel, par son rôle de garant de la Constitution, apparaît plus que jamais comme un organe régulateur incontournable de la société moderne.

Enfin, l'exposé de Mattias Wendel (Univ. Humboldt, Berlin) sur le thème « Die Lissabon-Rechtsprechung von Conseil Constitutionnel und Bundesverfassungsgericht in

verfassungsvergleichender Perspektive » clôt la journée par une mise en perspective des jurisprudences constitutionnelles, française et allemande, relatives au Traité de Lisbonne. L'affirmation du juge constitutionnel national, en tant que révélateur de l'identité constitutionnelle nationale est notamment relevée. Cette réflexion est poursuivie par Lucie Laithier (Univ. Paris X), qui note également les nouvelles fonctions des parlements nationaux vis-à-vis du contrôle du respect du principe de subsidiarité, telles que prévues par le Traité de Lisbonne.

Atelier 3. Droit de l'Union et protection des droits fondamentaux en droit européen (Présidence du Professeur Olivier Jouanjan)

Le dernier atelier commence par une « Étude comparée de l'effectivité de la "clause de nécessité" allemande et du principe de subsidiarité européen», présentée par Laurent Dechâtre (Univ. Paris II). Présentés par la doctrine comme d'une nature essentiellement politique, ces deux principes se voient progressivement conférer une effectivité par les jurisprudences de la CJUE et de la Cour constitutionnelle allemande. Dans le cadre de l'Union européenne, le mécanisme de contrôle par les parlements nationaux introduit par le Traité de Lisbonne est ainsi propice à un contrôle plus efficace opéré par la CJUE. C'est ce que souligne également Kathrin Mellech (Univ. Hannover) dans son commentaire.

Florian Hoepfner (Univ. Paris I) se penche ensuite sur « La Cour européenne des droits de l'homme et le contentieux des demandeurs d'asile débouté ». Il rappelle que, au cours des dernières années la Cour européenne des droits de l'homme s'est prononcée sur un nombre impressionnant de requêtes introduites par des demandeurs d'asile déboutés. Alors que seule une vingtaine d'affaires furent tranchées dans ce domaine jusqu'à la fin des années 1990, plus de 140 l'ont été de 2000 à 2010 et pas moins de 300 affaires sont actuellement inscrites au rôle de la Cour. La présentation se demande si la Cour européenne des droits de l'homme est en passe de devenir l'instance de dernier recours pour les demandeurs d'asile déboutés en Europe, et si sa jurisprudence a contribué à l'évolution de la notion de réfugié. Le commentaire de Lars Dürbaum (Univ. Köln. / Univ. Paris I) est centré sur l'évolution du droit d'asile européen. D'une part, la pluralité des directives européennes, à transposer dans les ordres juridiques nationaux, contribue à une certaine harmonisation, dans le sens de la Convention des réfugiés de Genève. D'autre part, à l'inverse, certaines limites ou incertitudes du droit européen s'opposent à une telle évolution.

La réflexion de Katharina Braig (Univ. Bâle / Univ. Strasbourg), sur « *Umweltschutz durch die Europäische Menschenrechtskonvention* » permet d'achever les discussions autour d'une présentation de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en matière de droit de l'environnement. L'avancée des travaux relatifs à l'adoption d'un protocole additionnel en la matière fait également l'objet de son propos. Le commentaire de Thomas Hochmann (Univ. Paris I) insiste sur les atteintes portées aux droits garantis par la Convention européenne des droits de l'homme, au nom de la protection de l'environnement. Il souligne par ailleurs la très large définition que la Cour de Strasbourg donne de ce concept, et les tensions internes qui en résultent.

III. Remarques conclusives

Pour la cinquième fois consécutive, le séminaire franco-allemand a souligné le dynamisme du dialogue des jeunes chercheurs en droit public comparé. Les ateliers comme le programme

annexe, repas et visites de Strasbourg, ont été le lieu d'échanges très riches entre jeunes chercheurs et professeurs participants.

Pour de plus amples renseignements, sur le programme, les participants ou le Collège doctoral franco-allemand : http://www.jus-publicum.eu/

Pour toute information supplémentaire : <u>vickyvou@yahoo.gr</u>; <u>auroregaillet@hotmail.com</u>; <u>kruse@dhv-speyer.de</u>











5^{ème} rencontre franco-allemande de jeunes chercheurs en droit public comparé

5. Deutsch-Französisches Doktorandenseminar zur Rechtsvergleichung im öffentlichen Recht

Amphithéâtre du Collège Doctoral Européen 24.06. – 26.06.2010

Jeudi 24 juin 2010 / Donnerstag 24. Juni 2010

17h00 Accueil des participants par le directeur de l'Institut de Recherches Carré de

Malberg (IRCM):

Olivier JOUANJAN

professeur de droit public à l'Université de Strasbourg, professeur honoraire à

l'Université Albert-Ludwig de Fribourg-en-Brisgau

17h15 – 19h00 Conférence inaugurale / Eröffnungsvortrag

présentée par M. Pierre MOOR, professeur de droit administratif à l'Université

de Lausanne:

« Dynamique du système juridique »

19h00 Cocktail organisé par l'IRCM dans le « chalet finlandais » du Collège Doctoral

Européen

21h00 Dîner au Caveau Gurtlerhoft (Cathédrale)

Vendredi 25 juin 2010 / Freitag 25. Juni 2010

8h45– 9h00 Présentation de la thématique générale du séminaire et des trois ateliers /

Vorstellung der Thematik des Seminars sowie der Thematik der einzelnen

Ateliers

ATELIER n°1:

RÉFORME DES STRUCTURES ADMINISTRATIVES ET CONTENTIEUX ADMINISTRATIF / REFORM DER VERWALTUNGSSTRUKTUREN UND VERWALTUNGSVERFAHREN

9h00 – 9h10 Introduction du thème de l'atelier et des contributeurs / Einführung in die

Thematik des ersten Ateliers und der einzelnen Beiträge

9h10 - 10h10	Hanna SCHRÖDER (FÖV Speyer, / Univ. Strasbourg)
	Die Europäisierung des Verwaltungsvertragsrechts
10h10 – 11h10	Commentaire / Kommentar : Claire MONGOUACHON (Univ. Aix-Marseille III)
	Markus GLASER (Univ. Heidelberg, IEP Paris)
	Die rechtsvergleichende Verwaltung
	Commentaire / Kommentar : Marc-Oliver BECKER (Univ. Regensburg / Univ.
11h10 – 11h30	Toulouse) Pause café / Kaffeepause
11h30- 12h30	Nikolaus MARSCH (Univ. Osnabrück, ENA Strasbourg)
	Subjektivierung des Verwaltungsrechts und der gerichtlichen Verwaltungskontrolle in Deutschland und Frankreich
	Commentaire / Kommentar : Anne JACQUEMET-GAUCHÉ (Univ. Grenoble)
12h45 – 14h00	Déjeuner

ATELIER n°2:

CONTENTIEUX CONSTITUTIONNEL ET DROIT INSTITUTIONNEL / VERFASSUNGSVERFAHREN UND INSTITUTIONNELLES RECHT

14h00 – 14h10	Introduction du thème de l'atelier et des contributeurs / Einführung in die Thematik des zweiten Ateliers und der einzelnen Beiträge
14h10 – 15h10	Céline VINTZEL (Univ. Paris I)
	Les armes du Gouvernement dans la procédure législative : Etude comparée : Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni
15h10 – 16h10	Commentaire / Kommentar : Basile RIDARD (Univ. Paris I)
	Arthur DYEVRE (CEPC Madrid / Univ. Paris I)
	Agents ou Trustees ? Deux modèles de justification de la justice constitutionnelle à l'épreuve des faits
	Commentaire / Kommentar : Reine WAKOTE (Univ. Paris I)
16h10 – 16h30	Kaffeepause /Pause café
16h30 – 17h30	Mattias WENDEL (Univ. Humboldt, Berlin)
	Die Lissabon-Rechtsprechung von Conseil Constitutionnel und Bundesverfassungsgericht in verfassungsvergleichender Perspektive
19h45 – 20h10	Commentaire / Kommentar : Lucie LAITHIER (Univ. Paris X) Visite de Strasbourg en bateau-mouche
20h30	Dîner à la Corde à Linge (Petite France)

Samedi 26 juin 2010 / Samstag 26. Juni 2010

ATELIER n°3:

DROIT DE L'UNION ET PROTECTION DES DROITS FONDAMENTAUX EN DROIT EUROPEEN / EU-RECHT UND GRUNDRECHTSCHUTZ IM EUROPÄISCHEN RECHT

8h50 – 9h00	Introduction du thème de l'atelier et des contributeurs / Einführung in die Thematik des dritten Ateliers und der einzelnen Beiträge
9h00 – 10h00	Laurent DECHÂTRE (Univ. Paris II)
	Étude comparée de l'effectivité de la "clause de nécessité" allemande et du principe de subsidiarité européen
10h00 – 11h00	Commentaire / Kommentar : Kathrin MELLECH (Univ. Hannover)
	Florian HOEPFNER (Univ. Paris I)
	La Cour européenne des droits de l'homme et le contentieux des demandeurs d'asile débouté
	Commentaire / Kommentar : Lars DÜRBAUM (Univ. Köln. / Univ. Paris I)
11h00 – 11h30	Pause café / Kaffeepause
11h30 – 12h30	Katharina BRAIG (Univ. Bâle / Univ. Strasbourg)
	Umweltschutz durch die Europäische Menschenrechtskonvention
	Commentaire / Kommentar : Thomas HOCHMANN (Univ. Paris I)
12h30 – 13h00	Conclusion du séminaire et débat général / Schlusswort und abschließende Diskussion









Appel à participation à la 5^{ème} rencontre franco-allemande de jeunes chercheurs en droit public comparé 24-26 juin 2010

En partenariat avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l'Université Albert-Ludwig de Fribourg-en-Brisgau et l'Ecole des sciences administratives de Spire (DHV Speyer), l'Université de Strasbourg (Institut de Recherches Carré de Malberg) organise cette année le 5ème séminaire franco-allemand de jeunes chercheurs en droit public comparé les 24, 25 et 26 juin 2010. Celui-ci se déroulera pour la deuxième année consécutive dans le cadre du Collège Doctoral Franco-Allemand « Les droits publics nationaux face à l'intégration européenne » que soutient l'Université Franco-Allemande. Le séminaire débutera par une conférence inaugurale prononcée le jeudi 24 juin en fin de journée, par une personnalité éminente de la recherche en droit public comparé.

Le thème général du séminaire porte comme les années précédentes sur les développements récents du droit public comparé en Europe. Les communications peuvent, à titre d'exemple, envisager une question de contentieux constitutionnel et administratif comparé, traiter de la protection des droits fondamentaux ou de l'influence de l'européanisation et de l'internationalisation du droit sur la réforme de l'Etat.

Votre contribution pourra porter sur un aspect de votre sujet de thèse, ou sur tout autre thème se rapportant à vos travaux de recherche, que celui-ci soit envisagé sous l'angle du **droit public comparé** ou des **sciences politiques ou administratives, dans une perspective franco-allemande.** S'il s'agit d'un sujet de droit interne français ou allemand, celui-ci devra établir des parallèles avec le droit communautaire ou européen.

Conditions et modalités de participation :

Cette manifestation vise à réunir des **jeunes chercheurs** travaillant sur des **thèmes d'intérêt commun quel que soit l'angle disciplinaire choisi (droit public, histoire, sciences politiques)**. Elle s'adresse ainsi aux doctorant(e)s, jeunes docteurs, post-doctorants, docteurs habilitants et collaborateurs scientifiques intéressés, sans condition de nationalité.

Chaque intervenant présentera sa communication dans la langue de son choix, français ou allemand, et devra disposer d'une compréhension orale suffisante de l'autre langue, afin de pouvoir participer aux débats. Les sujets sont abordés sur la base de contributions présentées par les différents participants (20 min.). Ces interventions font l'objet d'un commentaire par un autre participant (5 min.), puis d'une discussion approfondie encadrée scientifiquement par les professeurs français et allemands participant à ce séminaire.

La sélection des participants incombe au Comité scientifique du Collège doctoral franco-allemand. L'ensemble des frais (transport, restauration et hébergement) sera pris en charge grâce au soutien de l'Université Franco-Allemande.

Si vous souhaitez participer à ce séminaire, nous vous invitons à nous faire parvenir dans les meilleurs délais, et <u>au plus tard le 11 janvier 2010</u>, un résumé de votre projet de communication (d'environ une demi-page) accompagnée d'un C.V., à l'adresse suivante :

seminaire.cdfa@googlemail.com

N'hésitez pas à nous joindre à cette adresse pour toute question éventuelle!

Pour plus de renseignements : http://www.jus-publicum.eu/

Comité scientifique du CDFA :

Prof. David Capitant (Paris 1), Prof. Olivier Jouanjan (Strasbourg), Prof. Johannes Masing (Freiburg), Prof. Karl-Peter Sommermann (Speyer)













Ausschreibung

5. Deutsch-Französisches Doktorandenseminar zur Rechtsvergleichung im Öffentlichen Recht 24.- 26. Juni 2010

Zusammen mit der Universität Paris I (Panthéon-Sorbonne), der Albert-Ludwigs-Universität Freiburg und der Deutschen Hochschule für Verwaltungswissenschaften Speyer veranstaltet die Universität Straßburg (Forschungsinstitut Carré de Malberg) vom **24. bis 26. Juni 2010** das **5. Deutsch-Französische Doktorandenseminar zur Rechtsvergleichung im öffentlichen Recht**. Das Seminar findet zum zweiten Mal im Rahmen des Deutsch-Französischen Doktorandenkollegs "Rechtsvergleichung im öffentlichen Recht angesichts der europäischen Integration" statt und wird durch die Deutsch-Französische Hochschule gefördert. Die Veranstaltung wird am Abend des 24. Juni 2010 durch einen Gastvortrag eröffnet.

Leitthemen des Seminars sind aktuelle Entwicklungen des vergleichenden öffentlichen Rechts in Europa. Die Beiträge können beispielsweise den Wandel der Staatlichkeit vor dem Hintergrund der Europäisierung und Internationalisierung des Rechts, das Verfassungs- oder Verwaltungsprozessrecht im europäischen Vergleich oder den Grundrechtsschutz behandeln.

Ihr Beitrag kann sich auf einen Aspekt Ihrer Dissertation beziehen oder ein anderes Ihrer Forschungsthemen betreffen. Er soll einerseits den Blick auf das **vergleichende öffentliche Recht** oder der **Politik- oder Verwaltungswissenschaften** richten und das Thema andererseits aus einer **deutsch-französischen Perspektive** betrachten. Falls es sich um ein Thema des innerstaatlichen französischen oder deutschen Rechts handelt, muss der Vortrag Parallelen zum Europarecht oder dem Gemeinschaftsrecht aufzeigen.

Teilnahmevoraussetzungen:

Die Veranstaltung zielt darauf, ein Forum junger Wissenschaftlerinnen und Wissenschaftler zu bilden, die zu Themen von gemeinsamen Interesse forschen (öffentliches Recht, Geschichte, Politikwissenschaft). Sie wendet sich an DoktorandenInnen, NachwuchswissenschaftlerInnen, Post-Docs, HabilitandenInnen sowie wissenschaftliche MitarbeiterInnen (die Bewerbung ist nicht an eine bestimmte Nationalität gebunden).

Jede(r) Teilnehmer/-in trägt in der Sprache seiner Wahl vor, Französisch oder Deutsch. Die Teilnahme am Seminar setzt hinreichende mündliche Kenntnisse beider Sprachen voraus, die eine Beteiligung an den Diskussionen ermöglicht. Die Themen sollen durch 20-minütige Referate vorgestellt werden. Dem Vortrag schließt sich der Kommentar eines anderen Seminarteilnehmers/-in an (5 Minuten). Es folgt eine von einem/ einer deutschen oder französischen Hochschullehrer/in moderierte Diskussion.

Die Auswahl der TeilnehmerInnen obliegt dem Lenkungsausschuss des Deutsch-Französischen Doktorandenkollegs. Die Teilnahmekosten (Reise, Verpflegung und Unterbringung) werden dank der Unterstützung durch die Deutsch-Französische Hochschule übernommen.

Wenn Sie an dem Seminar teilnehmen möchten, bitten wir Sie, uns möglichst bald, **spätestens bis zum 11. 1. 2010**, eine Zusammenfassung Ihres Vortragsthemas (halbe Seite) sowie Ihren Lebenslauf an folgende Adresse zu schicken:

seminaire.cdfa@googlemail.com

Unter dieser Adresse stehen wir Ihnen für Rückfragen gern zur Verfügung!

Weitere Informationen unter: http://www.jus-publicum.eu/

Lenkungsausschuss des Deutsch-Französischen Doktorandenkollegs: Prof. Dr. David Capitant (Paris 1), Prof. Dr. Olivier Jouanjan (Strasbourg), Prof. Dr. Johannes Masing (Freiburg), Prof. Dr. Karl-Peter Sommermann (Speyer)



